Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Concordats
Sous-rubrique: Confirmation du concordat
Date de publication: SHAB 22.11.2023
Visible par le public jusquau: 22.11.2028
Numéro de publication: NA07-0000000873

Entité de publication
Tribunal civil de l'Etat Genève, Rue de l'Athénée 6-8, 1205 Genève

Homologation du concordat RENTXPRESS SA

Débiteurs:
RENTXPRESS SA
CHE-170.029.972
rue du Tunnel 15
1227 Carouge GE

Confirmation du concordat: 06.11.2023

Organe décisionnel:
Tribunal de 1ère instance de la République et Canton de Genève
Rue de l'Athénée 6-8
1205 Genève

Remarques juridiques:
Publication selon l’art. 308 LP.

Remarques:
Par jugement du 6 novembre 2023 le Tribunal de première instance de la République et Canton de Genève a :
Préalablement
1. Constaté que les créanciers de RENTXPRESS SA ont adhéré au projet de concordat présenté par RENTXPRESS SA aux majorités de l'article 305 al. 1 LP.
2. Constaté que RENTXPRESS SA a déposé une garantie de CHF 130'000.- en mains de Me Guy STANISLAS.
Principalement
3. Homologué le concordat proposé par RENTXPRESS SA le 18 octobre 2023, portant sur le versement d'un dividende de 10 % aux créanciers ordinaires, payable au plus tard dans les trente jours suivant l'entrée en force du présent jugement, par libération de la garantie de CHF 130'000.- en main de Me Guy STANISLAS et par prélèvement de CHF 71'079.15 sur la trésorerie de RENTXPRESS SA.
4. Renoncé à désigner un surveillant ou liquidateur concordataire.
5. Relevé Dominique GROSBETY de ses fonctions de commissaire au sursis.